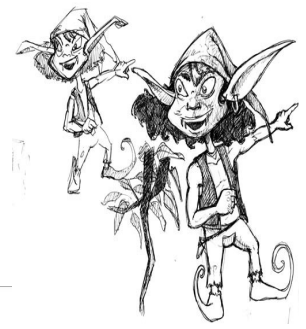




5 ANS de DESILLUSIONS

Au lieu d'une grande réforme de l'impôt sur le revenu, les salariés et retraités n'ont connu depuis 2012 qu'une succession de mesures en leur défaveur. La retenue à la source ne sera certainement pas la dernière !



Citons, au hasard, la suppression de l'exonération des heures supplémentaires (même si leur exonération pouvait être considérée comme anormale, elles mettaient un peu de beurre dans les épinards.), et corrélativement le maintien de la suppression de la demi-part supplémentaire des veufs ou divorcés (sans toucher au revenu de référence pour les impôts locaux). Rappelons que la majoration de retraite servie aux parents ayant élevé au moins 3 enfants n'est devenue imposable qu'après 2012.

SELON QUE VOUS SEREZ RICHE (et en bonne santé) OU PAUVRE (et malade)

En l'état actuel des textes, les taux appliqués seront toujours appliqués avant imputation des crédits d'impôt, ce qui conduira tous les contribuables à faire des avances au Trésor. Même les non redevables deviendraient imposables, au moins jusque septembre ou jusqu'au dépôt de la déclaration l'année suivante... Quand on connaît la différence de traitement entre les salariés (et retraités) et les activités professionnelles, on ne peut que s'inquiéter.



En effet, nous remboursons AUTOMATIQUEMENT, sans contrôle à priori, les crédits de TVA jusqu'à 100000 euros (oui : 5 zéros, pas d'erreur) mais les services seront autrement exigeants avec le pauvre quidam dont la facture de travaux sera à l'encre bleue plutôt qu'à l'encre noire (ce n'est qu'un exemple, ne prenez pas ça au pied de la lettre !). Il n'est pas si loin le temps où un collègue ayant injustement taxé un retraité de mes amis me lançait : « s'il ne t'avait pas connu, il aurait payé !!! »